



Mairie de BIRAN

COMPTE RENDU SÉANCE du 26 Novembre 2020

L'an deux mille vingt, le 26 novembre 2020, les membres du Conseil municipal de la Commune de BIRAN, se sont réunis à 20 h 30 à la salle du conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 19 novembre, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : DELIGNIERES Patrick, GIRARD Cathy, GUICHARD Cécile, CARTAUD Gérard, SILLIERES Jean-Raymond, LEVALLOIS Rémi, MARTIN Michèle, MACARY Claude, VAISSE Jacques Michel, : DUFFORT Christopher.

Excusée : Sainte Foie Lydia

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Michèle MARTIN est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Décision particulière :

Compte tenu des conditions sanitaires particulières, le Conseil décide à l'unanimité que la réunion doit se tenir à huit-clos, en respectant les gestes barrière.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 1^{er} octobre 2020

Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

1. Délibération Aménagement d'un Pôle socioculturel et touristique- Lot n°1-« Maçonnerie » suite à liquidation judiciaire du titulaire.

Suite à l'appel d'offre et à la réception des plis, Monsieur Alexandre BOUCHARDEAU, Maître d'œuvre à procéder à l'analyse de deux offres :

- SARL MONTIES BATIMENT
- SARL SF BATIMENT

Pour rappel, l'estimation maîtrise d'œuvre sur les travaux restant à réaliser, suite à la liquidation judiciaire du titulaire, lot1 « Maçonnerie » est de 33 170 € HT.

Le mode de consultation adopté est la procédure adaptée conformément à l'article L 2123-1 du Code de la commande publique.

L'appel d'offre a été envoyé à la publication le 16 octobre 2020, fixant la réception limite des offres au 9 novembre 2020 à 18h00.



Mairie de BIRAN

L'analyse porte sur les critères suivants :

Critère prix : Noté sur 60

Critère valeur technique : noté sur 40

Note finale : notée sur 100.

Il ressort la note finale de 90/100 attribuée à la SARL MONTIES Bâtiment et une note de 64,40/100 pour la SARL SF Bâtiment.

L'offre de la SARL MONTIES Bâtiment, étant au surplus inférieure au prix, elle s'élève à 31 196 € HT pour une estimation à 33 170 € HT. Le Maître d'œuvre propose de retenir cette dernière.

Après un échange de vue, le Conseil estime qu'il n'y a pas lieu de procéder à une analyse supplémentaire qui serait source de perte de temps supplémentaire (Nous avons déjà assez perdu de temps sur ce projet, du fait de la liquidation judiciaire du précédent titulaire du marché).

En conséquence le Conseil décide à l'unanimité de retenir l'entreprise MONTIES Bâtiment pour la réalisation des travaux, restant sur le lot 1 « Maçonnerie » du projet d'aménagement du pôle socioculturel et touristique.

2. Analyse et décision d'attribution de la demande de subvention du Comité des fêtes pour 2020

Suite au courrier adressé aux associations, relatif à la décision de geler les subventions pour l'année 2020, Le Conseil est saisi d'une demande du Comité des fêtes sollicitant le versement d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2020, d'un montant de 1 000 €.

A cet effet le Comité des fêtes a adressé une demande, en bonne et due forme, expliquant « *cette année, très compliquée, nous a seulement permis d'organiser deux concours de belote au lieu de cinq, une mini fêtes locale « caisse à savon », et la tenue de l'assemblée générale* ».

Ces manifestations ont engendré des frais et nous vous demandons de bien vouloir nous attribuer une subvention car nous avons eu très peu de recettes ».

Pour l'année 2020, le budget du Comité des fêtes qui nous a été adressé fait état d'un montant de dépenses de 1429,05 € et d'un montant de recettes de 363,42 €.

Il est rappelé que lors du vote du budget primitif la somme de 1 500 € avait été inscrite au budget.

Le conseil municipal après un échange de vue partagé, souligne la volonté du Comité des fêtes, et ce malgré les conditions sanitaires compliquées et particulières, d'organiser des manifestations.



Mairie de BIRAN

En conséquence il est décidé à l'unanimité, l'octroi d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 000 € au titre de l'année 2020.

3. Informations et questions diverses.

Retour sur la thématique d'un cadeau de Noël aux enfants : Monsieur le Maire informe qu'il a interrogé les écoles du RPI afin d'obtenir la liste des enfants. Le Conseil opte pour le fait d'offrir une BD aux enfants, Jacques-Michel VAISSE souhaite se charger du choix.

Il conviendra d'arrêter l'organisation à mettre en place afin d'effectuer la remise aux enfants.

Naissance de l'année : l'an dernier à l'initiative de l'association du PATCHWORK, une couverture avait été offerte aux enfants nés dans l'année. Cette année ils sont au nombre de quatre, l'association souhaite renouveler cette opération en collaboration avec le Conseil Municipal ; Compte tenu des conditions sanitaires actuelle, il convient également d'arrêter les conditions matérielles d'une telle réunion.

SICTOM : Suite au dernier Conseil, Monsieur le Maire informe qu'il a adressé un courrier au SICTOM évoquant les difficultés rencontrées sur les différents points de collecte ; Il est en attente de la réponse.

Information transfert assainissement et eaux pluviales urbaines : Une réunion s'est tenue à la CAGACG, pour évoquer ce point avec les différentes communes, suite aux précisions très récentes, apportées par les différents Ministère et la DGFIP. Des décisions seront à prendre impérativement avant la fin de l'année sur la possibilité pour la CAGACG d'une délégation d'exploitation aux différentes communes. En conséquence une réunion sur ce sujet devra être programmée d'ici la fin d'année.

Eclairage public : Les travaux de mise aux normes inscrit au budget, ont été réalisés ; Les illuminations de Noël seront mises en place sur la première semaine de décembre.

Travaux de voirie : A la demande du syndicat de voirie il convient d'arrêter et chiffer le programme de voirie et débroussaillage de 2021.



Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22h35.

La date du prochain conseil municipal : le 16 décembre 2020